

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Etienne, le 25 février 2021

PPL santé au travail : pour la FNATH le compte n'y est toujours pas !

Les propositions d'amendements faites dans le cadre de la PPL santé au travail n'ont que trop peu rassuré la FNATH sur **une réelle prise en charge des publics les plus vulnérables** le plus souvent touchés par la désinsertion professionnelle mais plus largement sur la volonté de protéger la santé au travail des salariés.

La version amendée de la PPL confirme une volonté de minimiser les risques des employeurs avec des mesures portant atteinte au droit fondamental de pouvoir se procurer un emploi ou de le conserver et mettant à mal le droit des personnes à ne pas communiquer sur leur état de santé.

Pour la FNATH, il est urgent de travailler avec l'ensemble des acteurs sur des mesures inclusives visant à :

- Permettre l'égalité des chances de tous les salariés à se procurer un emploi ou à le conserver,
- **Accompagner les salariés** tout au long de leur carrière professionnelle en instaurant la **systematisation de la visite de pré reprise avec le médecin du travail** et non la mise en place de d'un « rendez-vous » visant à stigmatiser les salariés rencontrant des problèmes de santé.

Contact : Hervé GUINDÉ
04 77 49 42 37 - communication@fnath.com
Suivez-nous sur

